

SOMMAIRE :

I – Actualités

II – Formations

III - Colloques et congrès

IV - Publications

I – Actualités

✚ Arrêt de la commercialisation en France de la spécialité Cytotec (misoprostol).

Vous êtes nombreux(es) à nous contacter par mail ou téléphone à propos du retrait du Cytotec en mars 2018.

Pourquoi ce retrait ?

Le Cytotec a une AMM pour les traitements préventifs des lésions gastriques et duodénales.

Le laboratoire Pfizer n'a jamais souhaité demander l'AMM pour l'IVG ou les indications obstétricales. La raison principale est qu'il ne veut pas cautionner l'IVG, sujet extrêmement sensible aux USA.

Pfizer a d'ailleurs déjà arrêté sa commercialisation en Allemagne depuis plusieurs années.

C'est pourquoi seul Gymiso et MISoOne possèdent l'AMM pour l'IVG

D'autre part le forfait IVG médicamenteuse que perçoit le médecin ou la sage-femme a été calculé à partir du prix de la Mifégyne et du Gymiso.

Les hôpitaux et un certain nombre d'entre nous avons continué à utiliser le Cytotec :

- essentiellement parce qu'ils donnent 800µg aux patientes et que le Gymiso est conditionné en 400 µg
- qu'ils s'en servent pour le traitement des FCS

- que certains obstétriciens s'en servent pour le déclenchement de l'accouchement
- et aussi parce que le Cytotec est beaucoup moins cher.

Questions souvent posées :

- ✓ *Peut-on continuer à utiliser nos stocks de Cytotec ?*

Oui bien sûr, c'est exactement la même molécule mais on ne pourra plus s'en procurer à partir de mars 2018.

- ✓ *Que dire aux patientes ?*

Il faudra leur expliquer :

1- que c'est la **même molécule**

2- **corriger les erreurs des médias :**

- Il n'y a pas d'effets **indésirables cardiovasculaires** avec le Cytotec (cf. recos CNGOF 2016). La seule étude qui en parlait et qui a été citée dans la revue Prescrire avait des biais et n'a pas été retenue par les experts du CNGOF.
- C'est le Nalador une autre prostaglandine utilisée au tout début de l'IVG médicamenteuses (1988) qui posait problème. Elle n'est plus utilisée depuis plus de 25 ans.

- En ce qui concerne l'usage obstétrical et les accidents survenus après déclenchement, ils sont plus dus au déclenchement lui-même qui entraîne rapidement des contractions extrêmement intenses contrairement au travail spontané, (ce qui a pu provoquer des ruptures utérines rares mais gravissimes qui ne peuvent exister dans le contexte de l'IVG).

Plus d'informations :

https://www.dropbox.com/s/iy8s7rj26ado00/Communiqu%C3%A9%20CNGOF_retrait%20Cytotec.pdf?dl=0

II – Formations

- Formation de formateurs à l'IVG médicamenteuse en ville
- 1 et 2 décembre 2017 – Paris
- Formations à la pratique de l'IVG médicamenteuse en ville :
 - * *Médecins/Sages-femmes*
 - 27 octobre 2017 – Hauts-de-Seine
 - * *Internes*
 - 11 décembre 2017 - Paris
 - * *Personnel CPEF/Centres de santé*
 - 17 novembre 2017 – Val-de-Marne
 - 11 janvier 2018 – Paris

Plus de renseignements :

secretariat@revho.fr - 01 58 41 34 95

III – Colloques et congrès

12ème Journée régionale des Réseaux de Santé en Périnatalité

- 09 novembre 2017 – Paris

Programme :

https://www.dropbox.com/s/p8pfp8q0qt5g516/PR E-PROGRAMME_JOURNEE%20PERINAT_09-11-17_V8.pdf?dl=0

Pour vous inscrire :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdmJvNi3PhAimThl3xcRNf79qFSc32OGFZH99KHxhR4K2OIXg/viewform?c=0&w=1>

IV – Publications

Quatre ans après la crise de la pilule les évolutions se poursuivent, Baromètre santé 2016, contraception

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1806.pdf>